



COMMUNE DE VINÇA

ARRÊTÉ DU MAIRE

n° 240326-033 : Réglementation temporaire à la circulation à Vinça – Travaux rue Léon Trabis.

Le Maire de la Commune de Vinça,

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'Instruction Interministérielle sur la Signalisation Routière ;

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu la demande déposée le 13 mars 2024 par l'entreprise SAS AG BTP, sise 10 rue olivier de serres à Rivesaltes (66600), représentée par Monsieur GRECO Yannick, afin de rajouter une alimentation pour le compte d'ENEDIS, au 6 rue Léon Trabis à Vinça (66320).

Considérant que pour permettre la bonne exécution des travaux et assurer la sécurité des agents de la l'entreprise SAS AG BTP ou des personnes chargées de leur mise en œuvre, du public et des usagers des voies, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : du mardi 02 avril au mardi 30 avril 2024, de 08 heures à 17 heures, la circulation sera interdite sur la portion de l'avenue Léon Trabis entre l'intersection avec la rue escoumes et l'intersection avec la rue carrer de les parres.

Article 2 : Une déviation sera mise en place par la rue des escoumes et la rue Pierre Gipulo.

Article 3 : La signalisation au droit et aux abords des travaux sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux par le demandeur. Elle sera conforme aux prescriptions de l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992 modifiée et complétée.

Article 4 : MM. le demandeur, le Secrétaire Général de Mairie de la Commune de Vinça, le responsable des Services Techniques et les agents de Surveillance de la Voirie Publique de Vinça, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Ille sur Têt sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Vinça, le 26 mars 2024.

Le Maire de Vinça,



Bruno GUÉRIN.